

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché ;
A Paris, chez Hectet Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec. Voir l'avis à la fin de la quatrième page.

Prix de l'abonnement.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste..... 1 louis.
Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an..... 35 francs.

FRANCE.

CORRESPONDANCE DU COURRIER DES ETATS-UNIS.

Je vous disais dernièrement que chaque discours du président de notre république était un acte et une révélation. Celui qu'il a adressé le 5 de ce mois aux membres de la cour de cassation, de la cour des comptes et des cours d'appel, appelés à l'Elysée pour prêter serment entre ses mains, a été l'événement de cette semaine. La forme et le fond ont été également remarqués et commentés. Au lieu de recevoir le serment de ces magistrats aux Tuileries, comme cela avait eu lieu pour les sénateurs, les députés et les conseillers d'Etat, Louis-Napoléon les a mandés à l'Elysée dans ses petits appartements, comme eût fait l'empereur ou Louis XIV. On raconte, en outre, qu'il a pris plaisir à regarder bien en face les membres de la cour de cassation qui ont voulu, le 2 décembre, constituer à son intention la haute cour de justice, et que, son allocution achevée, il s'est immédiatement retiré pour ne pas diminuer l'effet qu'il avait voulu produire. M. Lasgny, président honoraire de la cour de cassation, et M. Rossé, président de la cour d'appel de Colmar, n'ont pas répondu à l'appel de leurs noms. C'est un silence volontaire, dit-on. Le second de ces magistrats est placé par son âge sous le coup du décret de la mise à la retraite.

On a vu généralement une proclamation anticipée de l'Empire dans les phrases où Louis-Napoléon déclare que, depuis le jour où le dogme de la souveraineté du peuple est venu remplacer le principe du droit divin (intervention de mots qui n'ont pas été faits sans dessein), aucun gouvernement n'a été aussi légitime que le sien, attendu que son élection de 1848 et de 1851 a été précédée du vote de 1804, où quatre millions de suffrages, en proclamant l'hérédité du pouvoir dans sa famille, ont désigné comme héritier de l'Empire. Il y a, entre ce discours et celui que le président prononçait quelques jours auparavant, entre cette exhumation d'un droit héréditaire et l'invocation à la conservation de la république, une de ces contradictions soudaines et flagrantes qui dévoilent les perplexités d'un homme sollicité par des sentiments divers, respectant le droit et la logique aujourd'hui, et cédant demain aux tentations du pouvoir et de l'ambition. Ces tentations l'emportent. Il y a longtemps que je vous l'ai prédit. Pour y résister, l'homme aurait besoin de conseillers désintéressés et courageux, tandis qu'il est entouré de courtisans qui le poussent, bien loin de le retenir. Chaque jour, le Bulletin de Paris, le Memorial d'Amiens et autres journaux ministériels demandent l'Empire, que des officiers et des soldats acclament dans les revues militaires. Le drame du 2 décembre aboutira donc à ce dénouement qui est une de ses conséquences rationnelles. On finit toujours par tomber du côté où l'on penche. Une seule voix, aussi courageuse qu'habile, a osé tenter de retenir Louis-Napoléon sur cette pente dangereuse. Cette voix est celle de M. de Girardin, dont la dernière manifestation du président a mis hors de doute l'indépendance et la bonne foi, jusqu'alors vétementement soupçonnées. En effet, s'il est vrai que le rédacteur en chef de la Presse se soit prononcé nettement pour l'acceptation de l'ordre de choses actuel comme le moyen le plus sûr d'arriver à la liberté, il est également vrai qu'il a fait des projets de restauration impériale la critique la plus hardie et la plus éloquente que la plume la plus démocratique ait jamais écrite. « Le peuple, dit-il, tient plus qu'on ne le croit au nom de la république. Il y tient comme un soldat blessé tient à son drapeau troué. »

Contrairement à la république, l'Empire menacerait tout le monde et ne rassurerait personne. Il rallumerait au dehors et au dedans le souvenir mal éteint de Waterloo. Il serait la panique de la Bourse et la déroute du crédit. Il serait la provocation à un attentat. Sans doute, il se peut que le régime actuel ne suffise pas à abriter la vie du président derrière le maintien du suffrage universel. Mais n'est-ce rien que de justifier le meurtrier à ses propres yeux ? Si c'est beaucoup d'être sans peur, n'est-ce donc rien que d'être sans reproche ? Si l'acte du 2 décembre a sauvé la société, à quoi servirait l'Empire, et si l'acte du 2 décembre ne l'a pas sauvée, comment l'Empire la sauverait-il ? On parle d'un Empire simplement viager. Mais il aurait tous les périls de l'Empire héréditaire, sans en avoir les avantages, car ce ne serait pas l'élection et ce ne serait pas l'hérédité. Singulière façon de contenir les partis que de les coaliser et de s'affaiblir ! Singulière façon de les punir que de se condamner et de les justifier ! Je n'affirme point que l'Empire ne se fera pas, dit M. de Girardin en terminant ; mais j'affirme que, s'il se fait, il ne durera pas. Que la conclusion de tous les hommes sensés, de tous les hommes de paix et de progrès soit donc : Conservons la république. Deux républicains, anciens représentants du peuple, M. Joret, et M. Francisque Bouvet, ont adressé au rédacteur en chef de la Presse des lettres d'adhésion et de félicitation. Mais la masse du parti démocrate a commencé par crier à la trahison et à ne voir dans la politique nouvelle de la Presse qu'un ralliement déguisé au gouvernement de Louis-Napoléon.

« Si je suis rallié », a répondu à cela M. de Girardin, il faut admettre que le président de la république ne vise pas à l'Empire, et, s'il y vise, il faut alors admettre que je ne suis pas rallié. Maintenant, ajoute-t-il, voici la vérité : Ramez à Paris par d'impérieuses et urgentes affaires, j'ai dit mon opinion en toute indépendance, au risque de contrarier des vues personnelles qu'on prétend très arrêtées et en m'attendant à recevoir l'ordre de retourner en Belgique. Mes malles sont prêtes ; mais, avant de repartir, j'ai dit ce que je croyais utile de dire à la démocratie : que le pessimisme était le chemin le plus court pour arriver au légitimisme. Tout, plutôt que la restauration européenne du passé séculaire ! Cette remarquable et vigoureuse conclusion d'une suite d'articles non moins remarquables a amené la presse royaliste contre M. de Girardin, qui, aux sarcasmes de l'Union, de l'Assemblée nationale et de la Gazette de France, riposte en accusant ces feuilles de manquer de courage et de ne pas oser dire au président de la république : « Vous êtes l'élection, vous n'êtes pas l'hérédité. Vous êtes chef de l'Etat, non en vertu du vote de 1804, mais en vertu du vote de 1851, et vous l'avez vous-même proclamé dans votre appel au peuple du 2 décembre, où vous disiez : « Si je n'obtiens pas la majorité de vos suffrages, je provoquerai la réunion d'une nouvelle assemblée et je lui remettrai le mandat que j'ai reçu de vous. »

M. de Girardin explique le mécontentement et les moqueries des légitimistes par cette supposition, qu'ils désirent et espèrent une restauration impériale, dans laquelle ils voient le chemin d'une restauration royaliste. L'Empire ramène logiquement la royauté, comme la république l'exclut rationnellement. Ce raisonnement, qui ne manque pas de justesse, servirait, on n'en peut douter, de prétexte à beaucoup de serviteurs des anciennes dynasties pour justifier leur adhésion à la dynastie nouvelle. Ils profiteraient ainsi tout à la fois du présent et de l'avenir. Cependant, il est probable que les légitimistes indépendants et consciencieux ne croient pas pouvoir servir ensemble le Pape et Luther, et que l'Empire s'aliénerait forcément les cœurs les plus nobles et les plus précieux des trois partis légitimistes, orléanistes et républicains, qui peuvent être conciliés, par une politique clémente et libérale, sur le terrain neutre de la République.

J'ai dit une politique clémente. M. de Girardin l'a invoquée et réclamée aussi avec la franchise de langage qui le caractérise. Rappelant au président les paroles prononcées naguères par lui : « Je suis sorti de la légalité pour rentrer dans le droit » il en conclut que le président doit le compléter en disant : « J'étais sorti de la légalité : j'y rentre par la justice. Les électeurs m'ont absous ; j'absous à mon tour ceux qui eussent triomphé, si j'avais échoué. » M. de Girardin demande spécialement l'élargissement de M. Miot, le seul des élus du suffrage universel qui soit encore prisonnier. « Le retenir plus longtemps, dit-il, ce serait faire passer un homme avant un principe, avant la souveraineté du peuple, que vous avez élevée à la hauteur d'un dogme. » Je me suis étendu sur ces détails, parce qu'ils témoignent, dans notre esprit public et dans notre journalisme, de la renaissance d'une certaine liberté que les hommes de cœur sauront peu à peu reconquérir. Quand la liberté n'est plus dans la loi, elle existe encore dans la conscience et le courage. On ne mérite bien, à dire vrai, que ce que l'on sait défendre ou acquiescer.

Le contre-ordre donné par le ministère à l'embarquement des transportés politiques qui devaient être dirigés sur l'Algérie avait fait concevoir des espérances d'amnistie générale. Mais ces espérances ont été rejetées dans le lointain par la publication d'un décret réglementaire applicable aux colonies pénitentiaires de l'Algérie. De nombreuses grâces cependant ont été accordées par M. Quentin Bauchart, le colonel Epinasse et le général Canrobert, commissaires extraordinaires chargés de réviser les décisions des commissions mixtes instituées dans les départements. Tous les condamnés qui ont fait l'aveu de leur participation aux sociétés secrètes ont été élargis, parce que cet aveu, dit le Constitutionnel, les exclut à jamais des rangs de la démagogie, qui cherche à se réorganiser sur divers points. Pour montrer à quels degrés de haine et de perversité étaient arrivés quelques-uns de ces démagogues, le même journal appelle l'attention publique sur deux procès lamentables qui viennent de se juger à Clamecy et à Lyon. Dans le premier, figure une mère de famille qui, se voyant menacée d'abandon de son mari, lequel lui avait fait serment de quitter et sacrifier au besoin, père, mère, femme de ses enfants, au premier appel du peuple, perd la raison en face d'un tel aveu, et, dans son égarement, frappe son malheureux camarade, comme elle l'appelle en pleurant, d'un coup de couteau qui lui donne la mort. Le héros de l'autre procès est un nommé Richer, de Valence, que la politique a rendu paria. Ce monstre, affilié à la société secrète de la Jeune Montagne, se figure que sa mère veut l'empoisonner ou le dénoncer, et il lui porte treize coups de stylet au moment où elle s'approche de lui pour l'embrasser ! Et, quand il est arrêté, il n'exprime qu'un regret, celui de n'avoir pu accomplir entièrement son exécrable attentat ! Voilà à quelles aberrations morales peuvent aboutir les mauvaises passions et les funestes doctrines qui font de la famille un préjugé. Ces monstruosités sont des exceptions aussi tristes que rares, il faut le proclamer haut pour être justes : elles ne jettent pas moins dans les populations un effroi qui explique le concours prêté par les masses à Louis-Napoléon et la facilité avec laquelle elles acceptent sa dictature. On a eu si peur de l'avenir qu'on joint du présent sans marchander. De la sécurité, voilà ce qu'il faut à la France, parce que la sécurité lui rend la prospérité et le plaisir, le pain et le cirque des Romains. Ce double besoin est amplement satisfait aujourd'hui. Les affaires ont repris une activité nouvelle depuis l'heureuse issue de la conversion de la rente 5 0/0 en 4 1/2 pour cent. Beaucoup de rentiers, qui ne voulaient point accepter cette conversion, ont réclamé leur remboursement, sont fort embarrassés de l'emploi de leur fonds et ont demandé au trésor s'ils pourraient renoncer au remboursement. Mais le Moniteur d'aujourd'hui leur refuse cette faculté dans une note officielle. Ils seront remboursés quand même.

Les conséquences de cette affluence de capitaux inoccupés se font déjà sentir. Les immeubles et les actions industrielles augmentent de valeur. Les demandes de concessions de chemins de fer se multiplient. Il a été présenté au ministère un projet de chemin de fer de Bordeaux à Lyon par Libourne, Bergerac, Souillac, Saint-Flour, le Puy et Saint-Etienne, et il est question d'en commencer un autre allant de Marseille à Nice, et continué de Nice à Gènes de concert avec le gouvernement sarde. La chambre du commerce du Havre a, de son côté, résolu d'appuyer officiellement auprès du ministre de la marine l'exploitation d'une ligne de steamers entre le Havre et New-York, sollicité par la compagnie dont M. Edouard Corbière est le chef, laquelle se fusionnerait, comme on dit, avec la ligne américaine actuellement existante, de manière à établir un service bi-mensuel régulier.

Dimanche dernier, une foule de cavaliers et d'équippages resplendissants de luxe, comme on n'en avait pas vu à Paris depuis cinq ans, accourait au steeple-chase de la Manche, près de Ville-d'Avray, où Parisiennes, Anglaises, Russes, Espagnoles, Américaines, etc., rivalisaient de grâce et d'élégance. Lundi, la même foule se portait à l'ouverture de l'exposition de peinture dans la cour du Palais-Royal. Mardi, le peuple envahissait la foire aux jambons et aux saucissons, cette fête substantielle des ménagères qui revenait chargée de butin. Mercredi, la promenade de Longchamps commençait sous le plus brillant soleil et les plus brillantes auspices. Hommes et femmes, jeunes et vieux, couraient à cette revue des modes nouvelles au milieu de laquelle le président de la république doit se montrer aujourd'hui ou demain dans un équipage digne de ses douze millions de liste ci-

vile. Si quelques théâtres sont moins remplis à cause de la semaine sainte, les églises sont pleines de fidèles écoutant la voix des prédicateurs célèbres et accomplissant leurs devoirs chrétiens. La piété, la spéculation, le plaisir marchent ainsi de pair dans Paris, cette tour de Babel où se parlent toutes les langues, ce purgatoire qui tient moitié du paradis et moitié de l'enfer.

Nos législateurs ont voulu, eux aussi, observer la semaine sainte ; mais, pour concilier leurs devoirs de bons catholiques avec ceux de bons économistes, beaucoup d'entre eux ont été hier à Poissy assister aux célèbres concours des animaux de boucherie, comme ils avaient paru quelques jours auparavant aux concours d'horticulture. De socialiste qu'elle était, la politique se fait agnomme et pastorale. Si nous y perdons de mauvais discours et si nous y gagnons de bonne viande et de bons légumes, ce sera double profit. On a cependant remarqué dans la chambre des députés quelques restes de cet ancien égarement qu'on appelle opposition. Vous savez que le gouvernement a soumis au corps législatif un projet de refonte de nos monnaies de cuivre. Le chiffre de cette monnaie aujourd'hui en circulation est d'environ cinquante millions de francs, et elle se compose de métaux disparates, sans homogénéité de valeur et de points. Le gouvernement propose de les remplacer par un métal composé d'une partie de zinc, quatre d'étain, quatre-vingt-quinze de cuivre. Cet alliage, qui se reproche du bronze des médailles antiques, ne s'oxyde pas et est susceptible de recevoir des empreintes dont la netteté rendra la contrefaçon très difficile. Les monnaies de cuivre ne se réglant nulle part sur leur valeur intrinsèque et n'étant partout qu'un signe de convention pour les appoints dans les échanges, il y a avantage à les rendre le moins lourdes possibles, et le projet réduit à dix grammes le poids des décimes actuels qui est de vingt grammes. Ainsi, un gros sou ne vaudrait pas plus désormais qu'un sou d'aujourd'hui, qui, lui-même, ne vaut en réalité qu'un demi-sou. La dépense de cette transformation, évaluée à sept millions et demi de francs, sera plus que compensée par l'excédant du métal nécessaire à l'émission de 50 millions de pièces réduites de 1, 2, 5 et 10 centimes. Mais, en attendant la vente de cet excédant, le trésor devra avancer une partie des frais de refonte, et quelques députés ont combattu comme inopportune une nouvelle charge imposée au budget, déjà si lourd. Or, il est advenu que le vicomte de Kervéguen, qui avait vivement critiqué la mesure dans le premier bureau de la chambre, a été nommé par ce bureau membre de la commission chargée de l'examen du projet de loi.

C'est un premier essai d'opposition à ajouter au discours de M. de Sainte-Hermine et au vote par lequel la majorité a refusé, en comité secret, de rendre obligatoire le costume officiel imposé par le gouvernement. Quelques députés murmurent aussi tout bas du retard que subit la publication des faits et gestes du corps législatif. Le procès-verbal de chaque séance n'étant livré aux journaux qu'après avoir été soumis le lendemain à la chambre elle-même, il en résulte qu'un discours prononcé le lundi ne peut être reproduit que le mardi soir ou le mercredi, quand il ne subit pas, comme aujourd'hui, un délai d'une semaine entière, par suite d'interruption dans les cours réguliers des séances.

On signale comme le noyau et le drapeau d'une certaine indépendance dans le corps législatif un banc de l'extrême gauche occupé jadis par MM. Berryer, de Larochejaquequin et de Valmy, et sur lequel siègent aujourd'hui MM. d'Albuisson, d'Uzé, de Montalembert, de Mérode, de Mouchy, de Clavières, de Civrac et autres gens à part, ce qui a fait qu'on l'appelle le banc des nobles. Cette petite avant-garde des indépendants se recrute de MM. de Kerdel, Bouthier de l'Ecluse, et des mécontents que font sous tous les régimes les vanités blessées et les ambitions déçues. Pour calmer les amours-propres froissés, M. Casabianca a déjà été obligé de revenir sur la note relative aux audiences des députés, et de promettre qu'ils auraient chaque semaine accès auprès des ministres, et non pas seulement auprès de leurs secrétaires. Quand on ne compte pas avec les grandes choses en politique, il faut compter avec les petites : au lieu de regarder en haut, on est contraint de regarder en bas. Voilà tout.

Les sénateurs, fidèles à leur rôle de conservateurs et de chambre haute, se montrent plus calmes et plus dociles que les indisciplinés de la chambre basse. Il est vrai qu'ils ont de plus que ces derniers une dotation facultative dont le président a, dit-on, usé très libéralement avec eux. Afin que cette dotation ne mette pas en suspicion l'indépendance des honorables auxquels elle est accordée, un décret doit déclarer que le chiffre pourra en être élevé jusqu'à un maximum de 30,000 francs, mais ne pourra jamais être ni diminué ni détruit. C'est s'enlever le moyen de punir la résistance, mais se réserver celui de récompenser le dévouement ; autrement dit, c'est détruire à moitié le droit de corruption. Il y a tant de cas et tant de pays où il existe en entier, que nous ne devons nous plaindre... qu'à moitié.

Les espérances que les démocrates italiens et français avaient conçues au sujet du mystérieux voyage du prince de Canino, qui était chargé, disait-on, de révolutionner l'Italie, mais cette fois avec le concours de l'armée française ; ces espérances et ces rumeurs folles sont tombées devant la nouvelle du rappel de l'aventureux voyageur. Il paraît constant qu'il allait tout bonnement à Rome pour défendre ses droits maritimes contre les impétements de sa femme, qui a profité de l'arrêt de mort civile porté contre lui pour rentrer en possession de tous les biens qu'elle lui avait apportés en dot. Le prince de Canino voulait aussi ramener en France le plus jeune de ses fils ; mais, après s'être mis sous la protection des soldats du Pape, la princesse de Canino, qui est, non pas une Autrichienne ou une Napolitaine, mais une Bonaparte, cousine germaine de son mari, s'est réfugiée à Pérouse avec ses fils. Elle regarde son époux comme un pestiféré et élève entre elle et lui un cordon sanitaire. Cette petite guerre domestique n'est pas sans originalité ; mais elle n'a mis en danger, ni l'autorité du Pape, ni l'influence de l'Autriche.

Un des hommes d'état les plus marquants de cet empire, le prince Schwartzberg, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie. Cette mort ne changera rien à la politique autrichienne, dont le moule est fait. L'ouvrier passe, mais l'œuvre reste. Quelques personnes pensent que le prince de Metternich pourrait bien profiter de l'occasion pour se replacer

officiellement à la tête du cabinet de Vienne. Mais, avec sa prudence, il aimera mieux en être l'esprit que le bras ; il aidera l'influence, sans prendre la responsabilité.

La presse espagnole a été soumise par un décret royal à des conditions de cautionnement, de censure et de suspension facultative qui ne rendent pas sa position meilleure que celle de la presse française. L'égalité s'établit partout... dans la répression. Les gouvernements ont cette charité de ne pas vouloir faire de jaloux.

F. GAILLARDET.

A. W. C. Crofton, Ecuyer, Secrétaire du Bureau de la Statistique, etc., etc. à Québec. (1)

SAINT-MICHEL.

De six concessions d'environ quarante arpents chacune, de profondeur, est une paroisse belle et populeuse, dont le bourg se s'élève à plus de 700 âmes agglomérées de tous états et principalement de marins. Sa largeur est d'environ quatre milles et demi ; elle tient, à l'Ouest, à Saint-Etienne de Beaumont ; à l'Est à la ligne seigneuriale qui la sépare de Saint-Valier ; au Nord, au fleuve Saint-Laurent ; au Sud, par la partie de Saint-Raphaël et partie Saint-Gervais. Le sol, depuis le fleuve jusqu'à environ un mille et demi dans l'intérieur, en est sec et léger, d'une végétation vigoureuse et riche dans les années qui ne sont pas trop sèches. Partie de la deuxième concession, les troisième et quatrième rangs sont d'une belle marne, d'une qualité supérieure et d'un bon niveau. La cinquième concession est d'un sol accidenté sur son front et assez plan vers sa profondeur, mélange de terre sèche et de rochers, très sujette à souffrir des eaux fleuves, et moins productive. La deuxième concession est pauvre, stérile, rocheuse et ne paraît bonne qu'à produire des bleuets, de la bourdaine et des atocas. Les principaux bois sont l'érable, le hêtre, le mérisier, la plaine, l'épinette rouge et blanche, la pruche en assez grande quantité dans la profondeur de la paroisse, et quelques beaux noyers. Ces bois se détruisent promptement pour le chauffage. Une petite chaîne de rochers de 20 à 30 pieds d'élévation, en moyenne, et étroite, traverse le quatrième rang de l'Est à l'Ouest ; c'est là que sont en plus grande partie les habitations de la concession. Il n'y a pas ou très peu de bois dans le troisième rang. La profondeur du premier et le fronton du deuxième sont encore boisés, mais faiblement ; encore ne sont-ce que des érables qui n'ont pas menagé que pour le sucre. De bons chemins bien entretenus sillonnent la paroisse qui, sous ce rapport, n'a rien à désirer. Ils sont un chemin et une route pour et sur chaque concession. L'acte des écoles s'y est acclimaté bien difficilement parce que la taxe compulsive ou la contribution obligatoire et forcée a fait appréhender des impôts d'une autre nature. Il n'y a que dans la première municipalité scolaire, qui comprend tout le premier rang avec le Bourg, que des commissaires élus régulièrement sont en activité, et qu'il existe de bonnes écoles. Dans la deuxième municipalité renfermant tout le reste de la paroisse, les écoles sont bien clair semées, volontaires et hors de tout contrôle, si ce n'est de celui du curé qui ne peut qu'y exercer une influence morale. Je noterais plus loin, d'une manière spéciale, les causes qui me paraissent nuire le plus à l'éducation du peuple. Les rivières à la Loutre et Boyer, les seules qui passent dans Saint-Michel, n'offrent que l'avantage d'abreuver les animaux et de la pêche à la ligne. Les ruisseaux sont : celui de la chute dans la sixième concession, qui fait mouvoir un moulin à farine de la seigneurie et dont la force motrice est assez considérable ; le ruisseau Sainte-Croix, dans le premier rang, qui alimente dans sa course vers le Saint-Laurent deux moulins à scies et un moulin à écarde, à peu de distance du village. Divers autres ruisseaux sans nom et faibles, portent des scieries de peu de valeur. Un lac d'une lieue et demie de long sur environ 28 arpents de large, (ou la barbe abonde et se pêche à l'hameçon) baigne la profondeur des terres du quatrième rang, et se décharge en un faible cours d'eau dans Saint-Valier. Saint-Michel possède une bibliothèque paroissiale et souscrit à bon nombre de journaux. Son foyer de lumière est le Bourg qui donne à la paroisse l'exemple de tout ce qui est d'utilité publique. Deux pêcheries profitables sont exploitées par messieurs Dugal et Ruellant, sur le Saint-Laurent ; le poisson qu'ils y prennent (et qu'ils portent frais au marché) est l'aloise en mai, le saumon, le doré, le barre, l'esturgeon et le poisson blanc dans les autres mois de l'été. L'anse de Saint-Michel, tout près du village, est un havre, qui, malgré ses inconvénients et ses dangers, est très fréquenté par le cabotage et pourrait être amélioré avec beaucoup d'avantage pour la navigation côtière et le commerce, au moyen d'une jetée vis-à-vis de l'église, et un peu à l'Est d'une pointe de rochers sur laquelle sont exposés à se briser dans les gros vents du Nord-Est et du Nord, les vaisseaux mouillés dans cette anse, aussi bien que ceux d'outre-mer, en y passant de nuit ou dans la brume. Cette jetée pourrait porter une lumière et, tout en avertissant le marin des écueils de la pointe de Saint-Michel et Saint-Valier, fournirait un havre de refuge contre toute espèce de tempêtes et de vents. Sur une requête de la notabilité de Saint-Michel, le gouvernement a cru devoir faire explorer cette partie de la côte par des ingénieurs habiles qui ont dressé des plans, montrant la praticabilité de l'entreprise ; mais le coût des ouvrages ayant été fort exagéré, la réalisation de ce beau projet a été ajournée. De nouvelles requêtes tant des localités intéressées que du commerce, sont sur pied, et il est à espérer que notre législature fera droit sur les justes demandes des pétitionnaires. Saint-Michel est encore le chef-lieu du comté où par conséquent se tiennent les séances du conseil municipal, les assemblées préliminaires et finales des élections du député en parlement, les bureaux d'enregistrement et du secrétaire-trésorier de la municipalité. Là se trouve encore un bureau de poste et la grande route de la maille royale qui suit le bord du fleuve. Les fermes, d'une belle apparence, témoignent de l'aisance et l'industrie de ses habitants. L'érection canonique de Saint-Michel en paroisse eut lieu sous Monseigneur l'Evêque de Québec en 1721, et fut confirmée par l'autorité civile suivant arrêt de 1722.

SAINT-ETIENNE DE BEAUMONT, Est la dernière des quatre paroisses du comté qui sont le long du fleuve ; elle est bornée au Sud-Ouest (1) Voir le Journal du 29 avril.

Prix des Annonces.

Six lignes de petit-texte..... 2/6
Andessus de six lignes et pas plus de dix..... 3
Pour chaque ligne andessus de dix..... 0/4
Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de points.

On fait une escompte libérale pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.

Jos. CAUCHON, rédacteur en chef.
AUGUSTIN CÔTÉ, gérant.

à la Pointe-Lévy ; au Nord-Est à Saint-Michel ; son point de départ, en front, est la rive du Saint-Laurent, courant Sud jusqu'à Saint-Charles, ce qui lui donne deux concessions, ou une lieue de profondeur, sur près de deux lieues de largeur. Cette paroisse comprend dans ses limites toute la seigneurie de Beaumont, (mais non son augmentation) et la moitié du fief Vincennes ; l'autre moitié de ce fief, trente-cinq arpents) étant dans Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, et servant (à ce point) de ligne de démarcation entre Bellechasse et les comtés Dorchester et Beauce réunis. Cette dernière partie de Vincennes est aussi de deux concessions ; plus une lisière de terre de quatre arpents au bout du deuxième rang, sur la largeur de cette seigneurie. Quoique Saint-Etienne-de-Beaumont, et cette petite portion de 35 arpents dans la Pointe-Lévy, qui se trouve dans Bellechasse, ne forment qu'un seul et même district de recensement sous le n° 5, le dénombrement en a été distinct, afin de pouvoir supporter la population de toute la Pointe-Lévy, et ses produits séparément. Saint-Etienne de Beaumont érigé canoniquement par Monseigneur de Saint-Valier, le vingt d'août 1714, et civilement par arrêt de 1722, est une des paroisses les plus anciennes du comté. Malgré qu'elle soit petite, elle est prospère et florissante ; sa côte s'élève à une assez forte hauteur, les terres y sont généralement sèches, légères et d'une bonne production. Le village qui avoisine l'église est petite, les habitants de la paroisse sont la plus part aisés, actifs et progressistes. Des bonnes écoles, en assez grand nombre, sous la direction de commissaires élus, y fonctionnent bien, et font voir que la aussi on aime à progresser moralement autant que matériellement. Cependant l'acte d'éducation y ayant d'abord rencontré de l'opposition, a donné lieu à la formation de deux partis qui, aujourd'hui également zélés, se disputent opiniâtement la prépondérance ; chacun de ces partis a élu son corps de commissaires et ces deux corps luttant l'un contre l'autre, prétendent représenter légalement la corporation des écoles, et se font une guerre acharnée à de grands sacrifices pécuniaires. En attendant qu'un jugement, trop tardif, de cour compétente, décide lequel des deux corps de commissaires doit primer, les vexations de tous genres sont à l'ordre du jour. Malgré tout, les élus de la majorité ont le mérite d'avoir engagé des instituteurs qui enseignent sans pouvoir toucher un sol de leur salaire, en attendant patiemment et courageusement le résultat du procès en contestation d'élection, lequel procès a suspendu jusqu'ici le paiement de la cotisation ; si cet ordre de choses dure encore un peu longtemps, il aura indubitablement l'effet de paralyser les écoles. Les communications consistent en un chemin traversant la largeur de chaque concession ; deux routes, l'une au tiers de la paroisse, l'autre à l'autre tiers ; et trois autres routes du premier rang à la plage, une desquelles conduit au moulin banal seigneurial de Vincennes. La route qui sépare la seigneurie de Beaumont de celle de Vincennes, et qui a déjà une lieue, devrait être continuée jusqu'à l'église de Saint-Charles, où elle aboutirait en droite ligne ; pour cela, il ne faudrait ouvrir qu'environ 145 arpents, dont 20 arpents en savaies. Cette amélioration serait désirable puisque les distances à parcourir actuellement par les habitants de Saint-Lazare, Buckland, Saint-Gervais et Saint-Charles pour aller à Québec, seraient diminuées d'environ une lieue et un quart ; mais cette continuation de route ne se fera qu'avec beaucoup de difficultés, attendu que les tenanciers de Saint-Charles n'en veulent pas prendre la charge. Les routes et chemins usités sont mentionnés sans passerablement bien entretenus. Les bois sont les mêmes qu'à Saint-Michel, l'érable y domine. On y compte trois rivières dont les noms sont ignorés ; la première dans Villermarie (2ème concession) fait mouvoir un moulin à écarde et deux petits moulins à scies ; la deuxième, qui passe près de l'église, met en mouvement un moulin à scies près du deuxième rang ; autrefois il y avait un moulin à farine sur cette rivière ; et la troisième traverse Vincennes, fait mouvoir le moulin banal dont il a été parlé plus haut, situé sur la grève, et qui a trois paires de moulins. Sur cette dernière rivière, au lieu nommé le Domaine, sont plusieurs places de moulins et de manufactures, importantes, proches les unes des autres. La grève de Saint-Etienne de Beaumont serait, dit-on, propre aux chantiers et à la construction de vaisseaux ; elle fournit plusieurs bonnes places de pêche, en grande renommée, dont l'une a produit annuellement jusqu'à 2500.

(A continuer.)
Isle-Verte, 22 avril, 1852.

M. le rédacteur, Permettez-moi d'insérer quelques lignes dans vos colonnes, en réponse à un édit signé "Veritas", publié dernièrement. Avant d'entrer en matière, je dois vous remercier, ainsi que la presse en général, des compliments que vous m'avez adressés au sujet de mon rapport supplémentaire au recensement du comté de Rimouski. Une partie de ces éloges doit s'adresser aux députés recenseurs qui ont agi avec moi, avec un zèle et dévouement qui leur font honneur et ne laissent rien à désirer, et le témoignage public des journaux, est, certes, plus que suffisant pour m'indemniser des attaques du correspondant anonyme qui se déguise sous le nom de Veritas.

Si le public n'avait droit à une réponse de ma part, je vous assure que je ne vous en pas troublé en répondant à l'écart en question, mais je me dois à moi-même, au comté de Rimouski et en particulier à la paroisse de l'Isle-Verte de répondre. Veritas se plaint donc de trois choses : 1° de ce que je n'ai pas fait des havres de la rivière du Loup, et du Bic d'une manière spéciale ; 2° de ce que j'ai dit que l'éducation faisait des progrès ; 3° de ce qu'à l'article de criminalité, je n'ai pas fait mention de trois cas de criminalité qu'il cite.

J'ai dit dans mon rapport, ce qui est vrai, que toutes les paroisses du comté sont munies et pourvues de bons havres ; j'ai fait une mention spéciale de celui de l'Isle-Verte, parce que je le crois le meilleur et en cela je suis appuyé de l'opinion des ingénieurs des travaux publics qui, l'an dernier, ont exploré les havres du haut du comté (voir le rapport du bureau des J. P. de l'an dernier). J'ai dit que, des vaisseaux d'outre-mer chargent tous les ans à la Rivière-du-Loup, à l'Isle-Verte, à Trois-Pistols à Bic, à Rimouski, à Métis, à la Rivière Tartigou, à la Rivière-Blanche et à Matane ; tandis que Veritas veut me critiquer, lui ne parle que de vaisseaux chargeant à Bic et à l'Isle-Verte et à la Rivière-du-Loup.

CANADA.

QUÉBEC, 1 MAI 1852.

J'ai dit ce qui est encore vrai, que l'éducation fait des progrès. Je n'avais pas pour mission d'examiner la loi actuelle des écoles ni à faire rapport de son fonctionnement, j'étais tout simplement chargé de recueillir des statistiques. *Veritas* s'est donné à lui-même la mission de donner un cathédral des injonctions à la législature, car comme ça pourra; mais s'il n'eût demandé avis à-dessus de lui, il aurait eu de la peine à se faire entendre. Et si je suis censuré quand il aura enfanté et mis à exécution une nouvelle loi d'éducation, je ne manquerai pas de signaler les merveilles qu'il se croit capable de faire surgir.

Relativement à l'article criminalité, j'avais reçu ordre de noter le nombre de crimes commis dans le comté depuis cinq ans, j'ai compris que cela signifiait les condamnations, et je ne me suis pas cru autorisé à citer comme criminels des personnes qui n'ayant pas subi de procès, sont entre les mains de la justice, ou celles qui ont été acquittées. J'ai dit que des larcins et autres infractions échappaient à la justice, et qu'il se commet des fraudes pires que toutes ces infractions. Ce n'est pas cela j'en suis sûr, qui a dû fâcher *Veritas*, ni lui faire déplorer l'omission des crimes qu'il mentionne, car s'il est vrai que plus on est de fous plus on rit, il est également vrai que plus il y a de criminels plus on doit gémir. Mais examinons les circonstances des cas des prétendus crimes que cite *Veritas*. Il cite comme ayant participé à un meurtre, un homme né d'une famille très respectable, et jouissant lui-même d'une bonne réputation, qui a eu le malheur d'inspirer de l'amour, à une fille demi folle qui de désespoir s'est suicidée. Un jury assésé par le coroner, M. Panet, et aidé de médecins s'habiles, MM. les docteurs Landry et Desjardins, s'est enquis des circonstances, a examiné le cadavre de la malheureuse fille et a acquitté l'inculpé; une autre tentative d'incriminer le même homme a fini par un acquittement. C'est comme est-il coupable aux yeux de la loi? est-il coupable aux yeux de la raison? est-il coupable aux yeux de la charité? devait-il être coupable pour moi, officier public, et devais-je le déclarer tel dans un rapport de recensement, quand un jury de son pays l'a proclamé innocent? Non! Mais il appartenait à l'auteur anonyme de l'écrire signé *Veritas* de le déclarer coupable, et cela en badinant, et parce que je n'ai pas cru devoir citer la rivière du Loup, comme le meilleur havre du comté, et probablement parce que, à l'instar du public, je crois devoir m'abstenir à ne pas regarder, comme un grand homme, l'auteur anonyme, mais bien connu de l'écrivain en question. Revenons à notre sujet, sujet grave, M. le rédacteur; car s'il était permis au premier faquin venu, de déclarer coupables de crimes, sur les journaux publics, des hommes que les juges et les jurys du pays ont acquittés, ce serait un pauvre état de société. Et cela doit montrer aux Messieurs à la tête de la presse du pays, combien ils doivent être circonspects (et ils le sont généralement,) dans l'insertion de ces correspondances haineuses de petits écrivains, comme Thérèse, ne faisant rien, ne savant rien de bien fait, et qui ne pouvant s'élever, tâchent d'éclipser les autres, et ne craignent pas, pour satisfaire leurs mauvaises petites passions, de ravalier leur pays et leurs concitoyens. Mais revenons aux deux autres cas de criminalité de *Veritas*. Un homme, lors du recensement, était accusé de vol de chaîne de gilette; l'individu écroué dans la prison de Kamouraska, n'avait pas encore subi son procès lors du rapport, et a depuis été acquitté. Devais-je le citer comme coupable? Le redondant correspondant *Veritas*, chargé de juger les vivants et les morts, et d'insérer en appel interjeté par lui devant le tribunal de son autorité personnelle! Les décisions de cours criminelles, s'ajoute ce droit, il n'y a qu'à s'incliner et à gémir en face de pareilles hallucinations.

Le troisième cas de criminalité que cite *Veritas*, n'appartient à personne, il est devant les tribunaux criminels, et la justice n'est pas encore saisie de l'affaire quand mon rapport a été publié sur les journaux, et je ferais mon rapport aujourd'hui que je tiendrais les accusés comme innocents jusqu'à preuve du contraire. C'est ce que ne fait pas *Veritas* qui prononce de suite un jugement aussi insensé que cruel, vis-à-vis de malheureux dans la position d'inculpés pour crime grave. Quand un accusé est aux mains de la justice constituée, l'homme sensé, l'homme honnête doit se taire et ne pas préjuger l'affaire. En agissant autrement, c'est être méchant ou égaré, peut-être l'un et l'autre.

Si la correspondance à laquelle je réponds ici, n'était qu'une simple attaque contre moi, j'aurais méprisé cette production et l'eusse laissé passer sans y répondre, mais j'ai prouvé une raison de répondre et cela m'est une excuse pour avoir répondu.

Je connais l'auteur de cette production, bien qu'il se croit caché sous une double, et je ne suis pas le premier qui s'efforçant de travailler dans l'intérêt de ses concitoyens, ait eu à subir de ces petites attaques de sa part. Que voulez-vous, le petit homme à une mauvaise tournure d'esprit, son éducation n'est pas brillante, il a aussi beaucoup de ressemblance avec l'avant-garde que j'ai cité plus haut, et dans son maintien, dans les contours de sa vénérable personne, dans ses manières guidées, véritable sapajou, il doit donc s'ensuivre par une conséquence nécessaire que comme son prototype, la faute qu'il a commise ne peut-être tolérée et rester impunie. Sans cela, que ferait-il? Jeté sur cette boue il ne chahuterait pas comme Béranger, sa voix est discordante, alors il japperait et japperait toujours. C'est désagréable, mais enfin il paraît qu'il entre dans l'économie du monde d'avoir des êtres de toutes les espèces. Création et de la nature!

Je vous demande pardon, M. le rédacteur, et à vos lecteurs, de cette trop longue communication, mais j'ai cru devoir la faire. Si *Veritas* veut me dire de nouvelles gentilles, vous pouvez les publier si cela lui va, mais de grâce n'insérez pas des correspondances où l'on condamne les gens comme criminels quand les tribunaux les ont acquittés ou ne les ont pas encore entendus en jugement; croyez-moi.

Votre dévoué serviteur,
J. HEATH,
C. R. C. R.

Sommaire des annonces nouvelles.

Vente de marchandises sèches.—A. J. Maxham.
Idem idem idem.—G. & H. Gibbons.
Société formée.—Dionne & Bergevin.
Soumissions demandées.—E. B. Lindsay.
Transport de bureau.—Casault & Langlois.
Goûlette à fréter.—W. K. Baird.
Société formée.—Bilodeau & Megone.
Avis aux peintres.—Thos. A. Begley.

A nos abonnés.

Nous avons adressé depuis quelques jours à nos abonnés, des mémoires de compte pour abonnements au Journal, etc. Nous les prions de nous remettre le plus tôt possible le montant réclamé dans ces mémoires. Cette remise peut se faire, pour ceux de la campagne ou des villes, par la poste, ou de toute autre manière qu'ils préféreront.

Le *Canadien* nous demande où nous avons pris que "les catholiques du Bas-Canada se prononcent contre l'abolition des rectories."

Nous pourrions répondre au *Canadien*, en lui demandant où il a pris que les "catholiques du Bas-Canada se prononcent pour l'abolition des rectories;" car pas un mot de cette question n'a été entendu aux *hustings*, et jamais avant l'alliance avec le *clear-gritisme*, la presse du Bas-Canada n'a dit qu'il fallait abolir les rectories.

Cette doctrine de la presse "organe" est postérieure à l'alliance et en est la conséquence nécessaire. Aussi le journal qui s'écrit dans les bureaux mêmes du gouvernement la prêche-t-il depuis quelques semaines.

Nous nous trouvons depuis bien longtemps au contact des hommes publics, nous les avons entendus bien des fois dire leur pensée sur la question des rectories; et nous ne nous rappelons pas avoir jamais entendu un député catholique du Bas-Canada se déclarer favorable à l'abolition des rectories. Il pouvait y avoir de rares exceptions, mais elles nous étaient inconnues.

C'est chez eux, chez ses nombreux députés qui entendaient presque chaque jour discuter la question des rectories, que nous avons pris l'opinion des catholiques du Bas-Canada.

Nous ne connaissons pas l'opinion des nouveaux députés relativement à la même question; mais rien ne nous a dit qu'ils ne partageraient pas, à l'endroit des rectories, la manière de voir de leurs devanciers.

Que le pouvoir ne se fasse pas illusion sur ce point capital.

Nous défions le *Canadien* de trouver dans la loi qu'il soit "défendu expressément aux officiers du revenu d'intervenir dans les élections."

Si M. Drummond eût trouvé à Shefford M. Parent remplissant le rôle de M. Ferres, cabalant et faisant des discours en faveur de son adversaire, la plainte, qu'il aurait portée devant l'exécutif, aurait eu pour résultat la destitution de l'assistant-secrétaire provincial, comme celle qu'il porta contre M. Ferres, produisit la destitution de ce dernier.

Par voie télégraphique.

(Transmis par le Journal de Québec.)

L'Europe, parti de Liverpool le 17, apporte les nouvelles qui suivent :

ANGLETERRE.—On ne connaît pas les intentions du gouvernement; les élections se poursuivent néanmoins.

Les Protectionnistes n'aiment pas la lutte prochaine, mais, d'après les apparences, elle aura lieu sur la question du libre échange. On dit que les amis de lord John Russell désespèrent de la faire réélire à Londres, essaient d'escamoter la représentation d'Edimbourg.

L'expédition à la recherche de Sir J. Franklin a mis à la voile.

Lord Panmure est mort, son fils M. Fox Maule succède à son titre.

IRLANDE.—Lord Eglinton a déclaré que le gouvernement n'a pas l'intention d'abolir la viceroyauté d'Irlande.

FRANCE.—Le corps législatif s'est réuni de nouveau le 10. On disait que le prince président se ferait proclamer empereur avant même la grande revue du 10 mai. Pas moins de 2000 pétitions ont été reçues dans ce but.

Il régnait une grande sécheresse par toute la France.

M. Parent.

Lecteurs, regardez; voici un échantillon du sel de M. Parent.

"M. Cauchon trouve que dans notre article de mercredi, à son adresse, il n'y avait pas assez de sel pour le saler. Nous espérons que notre ami Cauchon, nous excusera du peu, attendu que, pour une pièce de son importance il faut une énorme quantité de sel."

Quelle "pièce" exquise de délicatesse et de sentiment!

L'assistant-secrétaire provincial, nous reproche de n'avoir pas trouvé de "l'égoïsme" dans son noble article de samedi.

Vraiment nous y avions rencontré tant d'autres mauvaises choses qui dégradent l'intelligence de l'homme des doctrines du pouvoir par le "statuisme" et "l'intelligence", que nous ne pensions pas pouvoir y trouver de l'égoïsme.

Maintenant que M. Parent est à découvert comme l'écrivain du pouvoir, il recule devant la responsabilité de préciser et de dire à qui "nous sommes allés demander grâce en HAUTS ET BAS LIEUX, autrement pour faire taire le *Canadien*."

L'on parle "d'abus de confiance;" mais tous conviendront que ces *hauts et bas lieux* exhalent une odeur très prononcée d'abus de confiance.

M. Parent nous dit :

"Ce sentiment (la pitié) a dû prévaloir à tel point que dans une paroisse du comté de Montmorency, ce fut presque uniquement de la famille d'un des ministres que M. Cauchon recut de l'appui."

Ces quelques paroles de l'assistant-secrétaire sont indécrottes à l'extrême, en même temps qu'elles sont injurieuses aux respectables citoyens de Sainte-Anne, qui ont voté pour M. Cauchon, à la dernière élection.

Ce ministre, c'est M. Caron.

M. Parent veut-il insinuer que le président du conseil législatif a employé son influence pour M. Cauchon, et cette confiance lui viendrait-elle de *hauts lieux*?

M. Cauchon fut en minorité à Sainte-Anne, comme à l'Ange-Gardien; les citoyens de Beaufort en votant contre lui obéissaient-ils à la même influence, ou à une autre qu'il connaît peut-être?

Les parents de M. Caron, que nous avons respecté dans la lutte, sont assez intelligents pour n'avoir pas besoin d'aller demander conseil ailleurs.

Le candidat qu'ils choisissaient, ils le choisissaient pour eux, et non pas pour ceux qui ne vivent pas dans le comté de Montmorency.

Si M. Cauchon les avait bien servis, s'ils étaient contents de lui, voulez-vous donc prétendre qu'ils devaient le repousser parce qu'il n'approuvait pas le pouvoir dont leur parent était membre?

Mais la majorité de M. Cauchon excédait de 400 les voix qu'il avait obtenues à Sainte-Anne!

Comme c'est un beau et surtout fécond "sentiment" que celui de la pitié!

C'est seulement dommage que les ministres qui, au dire de M. Parent, l'ont versé si abondamment sur le cœur ulcéré d'un adversaire, en aient été si avares envers un candidat ami.

M. Guay eût mieux aimé de cette pitié, et surtout s'en fût mieux trouvé.

A ces lignes du Journal :

"Le ministère n'a pas encore affiché (cité) les noms des députés qui approuvent son alliance avec le *clear-gritisme*."

M. Parent répond :

"Tous les journaux que le Journal lui-même appelle organes de l'administration, ont affiché, (cité)

les noms des députés reconnus pour être ministériels."

C'est là toute la preuve que le *Canadien* donne de l'opinion des députés nouvellement élus à l'endroit de l'alliance avec le *clear-gritisme*.

Nous répéterons ce que nous avons déjà dit, que le seul des candidats qui se soit formellement déclaré pour l'administration, à la dernière élection, est M. Germain Guay.

Or, M. Guay n'est pas élu.

Nous n'en concluons pas que le ministère n'a pas de partisans parmi les nouveaux élus; mais le fait important que nous venons de signaler n'a rien qui puisse encourager le pouvoir à dormir dans la confiance.

Son écrivain, peut en parler à son aise, lui, car depuis dix ans qu'il écrit pour tous les régimes et pour tous les amalgames, toujours par le plus pur patriotisme, il a vu sans broncher plusieurs ministères se succéder et disparaître.

Il dort paisible et glorieux sur la doctrine de l'immovibilité.

M. Parent affirme que "trois des ministres savent que les démarches de M. Parent, loin d'avoir pour objet de les empêcher de remonter au pouvoir, avaient, au contraire, pour but de les y faire remonter au détriment de MM. Viger et Papineau."

Nous avons l'aveu formel, que l'assistant-secrétaire provincial a intrigué à toutes les époques de sa vie officielle; qu'à toutes les époques sortant de sa position parfaitement neutre, il s'est mêlé à la lutte active, toujours pour ses maîtres.

Pourtant il affirme avoir travaillé pour trois des ministres actuels contre MM. Viger et Papineau; mais c'est que ces deux derniers "consentaient à se retirer" pour faire place aux trois autres!

Sans ce consentement, sans la certitude que ces deux maîtres voulaient ou devaient vouloir se retirer, leur leur serait resté fidèle!

N'a-t-il pas, en effet, avoué, mercredi, qu'il s'était mêlé de la rédaction du *Canadien* de 1844, et que c'est lui qui prêchait alors la doctrine du *pis-aller*, qui demandait appui pour MM. Viger et Papineau répudiés par tout le parti libéral?

Il ne faut pas que M. Parent confonde l'époque du *pis-aller* avec celle de la réaction.

Le *pis-aller* régna dans les colonnes du *Canadien* de 1844 à 1845, tandis que la réaction vécut en 1846.

Est-ce pour "trois des ministres actuels" que M. Parent alla faire une promenade dans divers comtés du Bas-Canada?

Vous disiez, il y a un instant, que MM. Viger et Papineau consentaient à se retirer pour faire place à d'autres de leurs compatriotes.

Vous auriez dû dire que leurs collègues du Haut-Canada voulaient les sacrifier, parce qu'ils n'apportaient pas de force au pouvoir, et que vous fûtes choisis pour accomplir le sacrifice et pour disposer de la victoire.

C'est toujours le pouvoir et la partie dominante du pouvoir, que, par un patriotisme continu, vous avez invariablement servis.

Demain, vous défendrez, avec le même sentiment du devoir, une alliance de vos maîtres avec les hommes du Haut-Canada que vous combattiez aujourd'hui, que vous défendiez en 1844 et 1845, et auxquels vous sacrifiez, à leur ordre, MM. Viger et Papineau en 1846.

M. Parent, fait à deux ou trois reprises, allusion aux écrivains et aux collaborateurs du Journal.

Nous lui répondrons qu'il y a cette simple différence entre eux et les écrivains du *Canadien*, que les premiers luttent contre le pouvoir et que les derniers sont soldés par lui et sont ses propres officiers.

Mercredi, l'écrivain du *rez-de-chaussée*, racontait burlesquement une anecdote relative à notre nom, que, disait-il, nous voulions rendre célèbre.

Hier, il en raconte une autre, c'est une prédiction de nos maîtres de collège qui auraient affirmé que "partout où nous serions dans le cours de notre vie, il y aurait confusion, trouble et zizanie."

Où se demandera, sans doute, si celui qui s'amuse à écrire de pareilles choses, n'est pas dans un monde fantastique où "l'intelligence" a perdu son chemin.

Elle va et vient, rebattant sans cesse le même sentier; elle se produit à l'extérieur par un regard niais, par un ricanement stupide et par des paroles entrecoupées et sans suite.

Le lecteur nous est témoin que nous avons fait à M. Parent une lutte loyale. Lui n'a répondu que par des injures, et il termine également son article d'hier, par des injures, au moyen desquelles il espère donner le change sur sa fausseté et compromettre la position d'écrivain du pouvoir, dans la presse, tandis qu'il devait, par la nature même de sa charge, se tenir en dehors des luttes politiques.

Il parle de "ventes de statuts provinciaux et de certains procès," etc.

Nous sommes prêts à rencontrer M. Parent sur ces deux points déjà discutés dans la presse quand il le voudra, en lui rappelant que l'un des hommes qui sont aujourd'hui dans l'administration, fut accusé comme nous précisément du premier de ces deux crimes, sans doute avec la même injustice, par le même journal, qui, cependant, le sert aujourd'hui, parce qu'il est une portion du pouvoir qui le paie comme il le payait alors pour insulter ses adversaires.

Alors il "mordait au talon;" alors "il n'avait de *Canadien* que le nom."

Les injures de M. Parent ne feront pas perdre de vue que la rédaction du *Canadien* se fait dans les bureaux du gouvernement et par ses employés, sous les yeux mêmes du pouvoir, sous son inspiration, sous sa dictée."

C'est là le point culminant de la discussion. M. Parent a été assez benoîte, mieux, assez irréfléchi pour oser prouver que toutes les injures versées par le *Canadien* sur M. Cauchon, que la lutte contre lui, que l'opinion du journalisme ministériel découlent directement du pouvoir!

Encore une fois, c'est là toute la question et M. Parent nous a donné la victoire en nous donnant son nom.

Chemin de Fer du Nord.

PAROISSE DE LANORAIE.—A une assemblée publique des habitants de la paroisse de Lanoraie, tenue sous la présidence de M. Gabriel Beauregard dit Champagne (M. J. D. Latour agissant comme secrétaire), il a été résolu :

Que les citoyens de cette paroisse voient avec plaisir et approuvent le projet des citoyens de Québec de construire un chemin de fer de Québec à Montréal, comme devant être très avantageux au commerce;

Qu'en conséquence, il soit nommé un comité composé par sept personnes, dont quatre formeront un quorum, et que les messieurs suivants composent le dit comité, savoir : L. G. Marion, Gabriel Beauregard dit Champagne, J. Bte. Galien, Alexis Paquette, P. Valade, L. Desrosiers, et J. D. Latour; et que M. Beauregard dit Champagne soit le président, et M. J. D. Latour, secrétaire, pour correspondre avec le comité provisoire de direction de Québec.

PAROISSE DE SAINT-BAZILE.—A une assemblée publique des habitants de la paroisse de Saint-Bazile, tenue le 11 courant, sous la présidence de M. Louis Noreau (M. Victor Leclerc agissant comme secrétaire), il a été résolu :

Que la paroisse de Saint-Bazile voit avec satisfaction le zèle que les citoyens de Québec et des différentes paroisses de la rive du Nord manifestent pour le chemin de fer projeté de Québec à Montréal,

et que les habitants de cette paroisse feront tous leurs efforts pour la construction du dit chemin;

Qu'il serait à désirer que le chemin passât le plus proche possible de la rivière Portneuf qui sépare la paroisse de Saint-Bazile de celle du Cap-Santé, ce qui mettrait les habitants de cette paroisse plus en état d'étendre leur commerce de bois de toutes espèces, et d'en retirer un revenu considérable;

Que les personnes suivantes composent le comité de cette paroisse pour correspondre avec celui de Québec, savoir : Robert Cameron, Frs. Matte, J. Kelly, Dominique Aylwin, Louis Noreau (président) et Victor Leclerc (secrétaire).

Le *Canadien* est prié de reproduire ce qui précède.

Tempérance.

Charlesbourg, 30 avril 1852.

M. le rédacteur,

Nous voyons avec beaucoup de plaisir l'attitude prise par la paroisse de Beaufort, vis-à-vis du Conseil Municipal du comté de Québec. Ce conseil qui fonctionne tant bien que mal, nous avait déjà donné lieu d'appréhender pour notre paroisse le malheur si vivement senti par la paroisse de Beaufort. Le maire avait, en décembre dernier, signé un certificat, pour nous imposer une auberge ici. Force nous fut alors d'aller en avant contre notre homme à progrès. Une requête fut alors dressée et signée par plus de deux cents personnes. Elle ne fut pas présentée au conseil parce que l'ancien maire, le major Joseph Bedard, écuyer, membre du conseil, prit nos intérêts avec tant d'ardeur qu'il nous sauva du malheur qui nous menaçait. Nous avons obtenu la requête par devers nous et nous sommes autorisés à la faire valoir en temps et lieu. Si le maire aujourd'hui en exercice, veut voir ce que toute la paroisse en masse pense de sa manière de faire de l'argent par tous les moyens, nous pourrions publier la requête qui est contre lui, blâmant sa conduite.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ DE TEMPÉRANCE.

Une réunion de citoyens conviés spécialement à un lieu mercredi soir, dans la salle d'école de M. Dion, à Saint-Roch, dans le but de fonder un Institut Catholique au sein de la nombreuse population de Saint-Roch. M. le curé de la paroisse et trois de ses vicaires y assistaient.

Nous sommes heureux de dire que l'assemblée a été unanime dans ses délibérations, qu'elle a entendu lecture d'un projet de constitution fort bien conçu, mais qui cependant devait être changé dans quelques-unes de ses dispositions, et que l'assemblée n'est retirée qu'après avoir souscrit la somme de £78 pour aider à l'accomplissement de son objet.

Il n'y a plus de doute sur le succès de l'entreprise, et Saint-Roch aura son Institut Catholique.—*Communiqué.*

Premiers vapeurs de Montréal.

Trois vapeurs sont arrivés de Montréal, hier matin, le *Lord Sydenham*, le *Roseland Hill* et le *Québec*.

Le *Roseland Hill* était parti de Montréal, dans l'après-midi de mercredi, et arrivé à Portneuf avant-hier, à midi, où il fut détenu jusqu'à 4 h. du matin suivant, par la grande quantité de glaces sur le fleuve.

Le *Québec* n'avait quitté Montréal que dans l'après-midi de jeudi.

Le *Lord Sydenham*, venait de Sorel. Le *Québec* avait à son bord 70 passagers, et portait la malle d'Angleterre.

On compte parmi ces passagers la plupart étrangers, MM. Jos. Crémazie, Magone, et le docteur Douglas, de Québec.

Les vapeurs le *Montréal* et le *Québec* transporteront les malles entre Québec et Montréal, pendant la présente saison de la navigation.

Nous désirons appeler l'attention de nos lecteurs de la campagne, sur les primes d'encouragement qu'offre la société d'agriculture du comté de Québec, à l'exposition de chevaux qui aura lieu mardi le 4 mai courant, au marché Saint-Paul.—(Voir l'annonce.)

Le *Montréal Transcript* dit que Marville, condamné à mort, sous l'accusation du meurtre de sa femme, subira sa condamnation, l'Exécutif ayant refusé de commuer sa sentence.

L'hon. M. Young, commissaire en chef des travaux publics, et sa dame, étaient passagers à bord de l'un des vapeurs arrivés hier de Montréal. Malheureusement, en montant la rue de la Montagne, la voiture qui les transportait du steamboat à leur logement, fut renversée. Le *Morning Chronicle* qui rapporte ce fait, ne dit pas que M. et Mme. Young ont reçu de graves blessures.

Nous avons oublié de dire que le cri d'alarme jeté en ville lundi soir, était à propos de l'incendie de la maison située dans le clos voisin du pâturage autrefois connu sous le nom de clos de Vincent, vis-à-vis la maison des Plaines d'Abraham. Les habitants du faubourg Saint-Jean, d'il y a 20 ans, savent les mille contes sur des revenants que l'on disait hanter cette maison.

A M. ETIENNE PARENT, ECUYER.

Monsieur,

Ce n'est qu'aujourd'hui qu'un ami m'a passé le *Canadien*, du 21 du courant, sur lequel est reproduite votre lecture, intitulée : "Considérations sur les classes ouvrières."

Votre patriotisme de petit maître vous porte à injurier lâchement le père Chiniquy, en vous associant à l'éditeur du *Montréal Witness*, pour reprocher encore une fois les £500, que la législature a bien voulu lui donner.

Vous ne pouvez ignorer l'usage que M. Chiniquy fit de cet argent, puisqu'en février 1851, il fut forcé de publier l'usage qu'il en avait fait. Il y a donc hypocrisie chez vous, puisque vous feignez d'ignorer encore aujourd'hui un fait connu de tout le monde.

Mais, monsieur, vous qui grugez avec votre famille \$2,400 par année, que le bon peuple de la province vous donne, et qui enseignez à ce peuple, dans vos lectures, de souffrir avec patience la faim et la misère, sans doute pour vous repaître, plus paisiblement, du produit de ses sueurs et de ses travaux, comment osez-vous parler de ces £500 et les reprocher à un homme qui a séché plus de larmes et tari plus de misères dans une journée, que vous ne sauriez faire dans le cours de toute votre vie?

Vous avez malicieusement interprété les intentions de M. Chiniquy au sujet de l'émigration vers les Illinois. Il est faux que M. Chiniquy ait conseillé à qui que ce soit d'y émigrer; lisez toutes les lettres écrites par lui, qui ont été publiées sur les journaux, et si vous le faites d'une manière impartiale, vous vous en convaincrez facilement, car tout en disant ce que sont les Illinois, il déplore en même temps le sort de ceux qui sont obligés de s'expatrier et il ne manque pas de leur montrer l'émigration comme un grand malheur.

Mais, monsieur, en parlant du patriotisme de M. Chiniquy, vous oubliez de regarder au vôtre. N'est-ce pas vous qui êtes le même Etienne Parent qui fut élu par le comté du Saguenay, voilà quelques années, et qui, par patriotisme sans doute,

avez échangé votre mandat pour une place de quelques cents louis? Quel contraste dans votre conduite, monsieur, d'avec la position indépendante et honorable que l'a assumée le représentant du comté de Montmorency.

Vous n'avez garde, monsieur, de ne pas regretter les *signes* d'Égypte, vous, car ceux que le gouvernement vous donne, vous engraisseront trop bien pour que vous puissiez vous en plaindre.

Croyez-moi, si au lieu d'insulter avec ironie celui que vous appelez votre ancien ami, vous vous occupiez plutôt d'aviser à quelque moyen de secourir ces pauvres compatriotes du Saguenay, que vous avez eu l'honneur de représenter en parlant et qui sont réduits à la misère la plus déplorable, alors, monsieur, en agissant ainsi, pourriez-vous, peut-être, faire croire à votre grand patriotisme; mais celui qui, comme vous, trouve que c'est une chose très patriotique que de mourir de faim et de misère, pour peupler ces beaux et fertiles townships du Canada, ne vaudra pas sans doute ôter de la sublimité à son œuvre.

Je crois que vous feriez mieux de réserver vos prières pour le repos des âmes de ces pauvres canadiens, qui sont morts de froid et de faim dans les townships de l'Est, et aussi de prier pour qu'il plaise à Dieu de vous conserver la belle situation que vous tenez sous le présent ministère, enfin et qui jamais ni vous ni votre famille ne soyez obligés d'aller pratiquer l'œuvre sublime et patriotique, d'arracher des souches, ramasser des roches et vous faire dévorer par les mouches; et pardessus tout, pour périr, presque tous les ans, vos récoltes par les gelées.

Je suis etc.,

J. A. CHINIQUEY.

Saint-Michel, 29 avril 1852.

M. de Lamartine vient de publier le premier numéro d'un nouveau journal qu'il a désigné sous ce titre : le *Civilisateur*. Le but du célèbre écrivain est de mettre l'histoire à la portée du peuple, de l'instruire et de le moraliser par une série de biographies. Tous les grands hommes, tous ceux qui ont contribué au progrès de l'humanité, tous ceux dont l'exemple peut inspirer de nobles pensées, paraîtront tour à tour dans cette galerie de portraits. Les lecteurs apprendront l'histoire sans fatigue, sans ennui, en rattachant les faits essentiels, les phases de la

AU CAPITAL.

GRAND MAGASIN DE MARCHANDISES SÈCHES

(L'ancien magasin de Pierre Boisseau, écuier.)

RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE.

Marchandises Sèches

De fabrique Américaine, Anglaise, Allemande, Irlandaise, Ecossaise, etc.

Marchandises de Caoutchouc.

Et une grande variété d'autres marchandises de nécessité.

Le tout au prix coûtant et au-dessous.

La vente a lieu en gros ou en détail, et sans aucune réserve.

Québec, 19 février 1852.

MANUEL DES PARENTS CHRETIENS,

DEVOIRS

DES PERES ET DES MERES

DANS L'ÉDUCATION RELIGIEUSE DE LEURS ENFANTS.

Que votre enfant n'apprenne rien en vous ou dans son père qui puisse la rendre coupable à l'Église. — Lettre de St. Jérôme à Léontine.

OUVRAGE DÉDIÉ

À Monseigneur l'Archevêque de Québec,

PAR AL. MAILLOUX, Pire, V. G.

APPROBATION.

Nous avons lu et fait examiner le livre intitulé : « Manuel des parents chrétiens ou devoirs des pères et des mères dans l'éducation religieuse de leurs enfants », et n'y ayant trouvé rien de contraire à la doctrine de l'Église, nous en recommandons la publication et en recommandons l'usage à ceux auxquels il est destiné.

Archevêché de Québec, le 12 février 1851.

÷ P. F. ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

Cet ouvrage est en vente chez les éditeurs-imprimeurs,

AUGUSTIN CÔTE ET CIE.

PRÉ L'Archevêché.

PRINX : DEUX CHELINS ET DEMI l'exemplaire.

Québec, 9 septembre 1851.

MAISON DE PENSION PRIVÉE.

MADAME V. DEROME, rue St. Joseph, N° 20, Haute-Ville, recevra comme pensionnaires plusieurs MESSEURS qui trouveront bonne table, tranquillité, et tout le confort désirable.

Québec, 9 septembre 1851.

VENTE D'ACTIONS

DANS LE FONDS DE LA SOCIÉTÉ DE BASSISSE DITE DE L'UNION.

CINQ PARTS à vendre au pair.

S'adresser au bureau de la Société.

Québec, 13 oct. 1851.

POMPES À INCENDIE PORTATIVES.

POMPES LÉGÈRES PORTATIVES ET EFFICACES, poussant l'eau à 50 pieds. Prix réduits pour les acheteurs.

A VENDRE, avec d'autres de dimensions plus grandes, à prix aussi réduits, par

HENRY S. SCOTT.

Québec, 6 septembre 1851.

LIVIER GODBOUT a établi son bureau d'inspection

dans un des hangars de M. F. BUTEAU, rue St. Paul, où il recevra au dépôt toute quantité de quarts que l'on voudra bien lui confier.

31 mai 1851

Nouvelle Tapissiererie Française.

Le soussigné informe respectueusement ses amis et le public qu'il a reçu de Paris, 75 riches patrons de Tapissierie qui trouveront bonne table, tranquillité, et tout le confort désirable.

On trouvera aussi chez, le soussigné, un grand assortiment de meubles d'ancien, noyer noir, faïence d'ancien, etc., à des prix réduits.

J. O. VALIÈRES,

Rue Saint-Vallier, près du Parc à bois.

Québec, 5 juin 1851.

LA SANTÉ OU ON LA CHERCHE !



PILULES D'HOLLOWAY.

GUÉRISON D'UN FOIE ET D'UN ESTOMAC DÉRANGÉS, DANS L'ÉTAT LE PLUS DÉSPÉRÉ.

Extrait d'une lettre de M. Matthew Harvey, de Chapel Hill, Airdrie, Ecosse, en date du 15 janvier 1850.

Monseigneur, — Vos précieuses Pilules ont eu le pouvoir, avec la grâce de Dieu, de me rendre à l'état de parfaite santé, à une époque où je croyais être au bord du tombeau. J'avais consulté plusieurs médecins célèbres, qui, après avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée qui empirait tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et, après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par moi-même complètement guéri, à ma surprise et à celle de tous les personnes qui me connaissent.

MATTHEW HARVEY.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

Extrait d'une lettre de M. William Smith, du N° 5, Little Thomas Street, Gilson Street, Lambeth, en date du 12 décembre 1849.

Monseigneur, — J'ai la liberté de vous informer que pendant près de cinq années, je souffrais à peine de ce que j'appelle d'après une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête, de vertiges, de douleurs dans les jambes, et de tous les symptômes d'un grand dérangement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire du bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins, dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée qui empirait tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et, après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par moi-même complètement guéri, à ma surprise et à celle de tous les personnes qui me connaissent.

MATTHEW HARVEY.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Sydney, en date du 10 novembre 1840.

Monseigneur, — J'ai la liberté de vous informer que pendant près de cinq années, je souffrais à peine de ce que j'appelle d'après une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête, de vertiges, de douleurs dans les jambes, et de tous les symptômes d'un grand dérangement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire du bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins, dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée qui empirait tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et, après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par moi-même complètement guéri, à ma surprise et à celle de tous les personnes qui me connaissent.

MATTHEW HARVEY.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Sydney, en date du 10 novembre 1840.

Monseigneur, — J'ai la liberté de vous informer que pendant près de cinq années, je souffrais à peine de ce que j'appelle d'après une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête, de vertiges, de douleurs dans les jambes, et de tous les symptômes d'un grand dérangement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire du bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins, dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée qui empirait tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et, après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par moi-même complètement guéri, à ma surprise et à celle de tous les personnes qui me connaissent.

MATTHEW HARVEY.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Sydney, en date du 10 novembre 1840.

Monseigneur, — J'ai la liberté de vous informer que pendant près de cinq années, je souffrais à peine de ce que j'appelle d'après une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête, de vertiges, de douleurs dans les jambes, et de tous les symptômes d'un grand dérangement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire du bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins, dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée qui empirait tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et, après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par moi-même complètement guéri, à ma surprise et à celle de tous les personnes qui me connaissent.

MATTHEW HARVEY.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Sydney, en date du 10 novembre 1840.

Monseigneur, — J'ai la liberté de vous informer que pendant près de cinq années, je souffrais à peine de ce que j'appelle d'après une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête, de vertiges, de douleurs dans les jambes, et de tous les symptômes d'un grand dérangement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire du bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins, dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée qui empirait tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et, après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par moi-même complètement guéri, à ma surprise et à celle de tous les personnes qui me connaissent.

MATTHEW HARVEY.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Sydney, en date du 10 novembre 1840.

Monseigneur, — J'ai la liberté de vous informer que pendant près de cinq années, je souffrais à peine de ce que j'appelle d'après une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête, de vertiges, de douleurs dans les jambes, et de tous les symptômes d'un grand dérangement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire du bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins, dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée qui empirait tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et, après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par moi-même complètement guéri, à ma surprise et à celle de tous les personnes qui me connaissent.

MATTHEW HARVEY.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Sydney, en date du 10 novembre 1840.

Monseigneur, — J'ai la liberté de vous informer que pendant près de cinq années, je souffrais à peine de ce que j'appelle d'après une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête, de vertiges, de douleurs dans les jambes, et de tous les symptômes d'un grand dérangement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire du bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins, dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée qui empirait tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et, après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par moi-même complètement guéri, à ma surprise et à celle de tous les personnes qui me connaissent.

MATTHEW HARVEY.

GUÉRISON D'UN CAS DE FAIBLESSE ET DE DÉBILITÉ, DE QUATRE ANNÉES.

Extrait d'une lettre de M. J. K. Heydon, King Street, Sydney, en date du 10 novembre 1840.

Monseigneur, — J'ai la liberté de vous informer que pendant près de cinq années, je souffrais à peine de ce que j'appelle d'après une journée de bien, souffrant d'une extrême faiblesse et débilité, avec de continuels maux de tête, de vertiges, de douleurs dans les jambes, et de tous les symptômes d'un grand dérangement d'esprit. Je m'étais accoutumé à croire que rien ne pourrait me faire du bien, vu que je m'étais adressé à plusieurs médecins, dont quelques-uns, après m'avoir fait tout ce qu'ils pouvaient pour moi, déclaraient qu'ils considéraient ma maladie comme sans ressource. Je dois dire que j'avais souffert d'une douleur de foie et d'estomac de longue durée qui empirait tellement pendant les deux dernières années, que tout le monde considérait mon état comme désespéré. En dernière ressource, je me procurai une boîte de vos Pilules, qui me procurèrent bientôt du soulagement, et, après avoir continué pendant quelques semaines d'en faire usage, en me frottant en même temps l'estomac et le côté droit avec votre Onguent, soir et matin, j'ai été par moi-même complètement guéri, à ma surprise et à celle de tous les personnes qui me connaissent.

MATTHEW HARVEY.

Adresses d'affaires.

PETER POULIN, horloger, N° 35, rue Saint-Jean, coin de la rue Sainte-Ursule, Haute-Ville. — Québec, 10 décembre 1851.

T. H. AMELI, a établi son STUDIO, dans la maison N° 58, rue Saint-Jean, Haute-Ville, qui sera ouvert au public tous les jours de 3 à 5 heures s. m. — Québec, 16 octobre 1851.

L. H. BLAIS, avocat, tient son étude en la maison N° 58, rue Saint-Jean, Haute-Ville, ou au bureau de l'inspecteur des Chemins, Hôtel-de-Ville, Québec, 6 novembre 1851.

P. S. LAFLEUR, Meublier et Chaisier, N° 165, rue d'Aiguillon, faubourg St. Jean, Québec, 5 mai 1851.

LE DR. P. BAILLARGEON a transporté son domicile au coin des RUES STE. ANGELE et ST. JEAN. — Québec, 17 avril 1851.

OLIVIER MARMETTE, relieur, rue Ste. Famille, près la porte dit de la Canonnière. — 14 janvier 1851.

F. LAFLEUR, menuisier-ébéniste, côte d'Abraham, et rue St. Valier, Saint-Roch de Québec. — 10 juillet 1850.

LE DR. LANDRY a transporté son domicile au N° 5, rue du Palais, coin opposé du Dr. Blanchet. — Québec, 14 mai 1850.

ALFRED A. HAMED, ARPENTREUR PROVINCIAL, bureau à la résidence de son père, rue des Fossés, St. Roch, ou au bureau de l'inspecteur des Chemins, Hôtel-de-Ville, Québec, 9 décembre 1851.

GEO. BIGOUILLE, menuisier-ébéniste, rue St. Valier, vis-à-vis la rue Grant, St. Roch. — 7 octobre 1851.

MICHEL GAUVIN, maître d'équipage, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

F. DE VALOIS DUGAL, NOTAIRE : BUREAU et résidence dans la maison de M. Wm. VERNER, encoignure nord-ouest des rues St. Joseph et Grant, à St. Roch de Québec. — Québec, 8 mai 1851.

HECTOR L. LANGEVIN, AVOCAT, SE charge de réclamations auprès des bureaux du Gouvernement, d'achats et ventes de terres, de demandes de lettres-patentes, de réclamations pour indemnités, etc. BUREAU au coin des rues Sainte Famille et Saint Joseph Québec, 9 octobre 1851.

FONDS DE Meubles de ménage A vendre à des prix réduits pour l'argent comptant. S'adresser à PIERRE DROUTIN, 16, rue des Fossés, Saint-Roch. — Québec, 12 septembre 1850.

Vin de la Forêt DU DR. HALSEY. DR. HALSEY'S FOREST WINE.

La découverte du VIN DE LA FORÊT, est un des plus grands bienfaits de l'époque. Mis en un quart de bouteille, une seule bouteille produit plus de bien, et avance plus la guérison, que dix bouteilles de Salsepareille en usage, et est garanti guérir sans effet désagréable ou affaiblissement.

Le procédé avec lequel on prépare toutes les Salsepareilles et autres médecines du même genre, est de faire bouillir les racines et les plantes pour en obtenir des extraits, et toutes leurs vertus médicinales sont en partie évaporées et perdues par ce procédé. Il n'est donc pas étonnant que l'on prenne quelquefois jusqu'à dix, vingt bouteilles de Salsepareille sans en ressentir le moindre effet. Il n'en est pas ainsi avec le Vin de la Forêt ! Par l'invention de ce puissant appareil chimique, on produit un vin véritable, sans alcool, après avoir pris quatre bouteilles de Vin et une boîte de Pilules, elle est parfaitement guérie. Elle a gagné de l'embonpoint et des couleurs, et jouit du plaisir de la société aussi bien que jamais.

LES DÉRANGEMENTS NERVEUX sont des maladies de l'esprit et du corps, produites ordinairement par le trouble et les affections, et se rencontrent plus souvent chez les personnes d'une constitution délicate et d'un esprit sensible.

La tristesse, la mélancolie, les songes effrayants, la crainte du mal ou la moindre apparence sont ordinairement le produit d'affections nerveuses. Le Vin de la Forêt et les pilules sont un remède énergique contre tous ces maux.

— Extrait d'une lettre de Philadelphie, sept. 7, 1848 : DR. G. W. HALSEY.

Cher monsieur, Votre Vin de la Forêt et vos Pilules ont guéri ma femme de terribles affections nerveuses qui l'ont rendue malade pendant plusieurs années. Son corps était tout à fait mince. Pendant son sommeil, elle était souvent troublée par des songes effrayants, se réveillant dans un état d'épuisement et toute couverte de sueurs, et quelquefois son impression qu'il allait lui arriver quelque grand malheur. Après avoir pris quatre bouteilles de Vin et une boîte de Pilules, elle est parfaitement guérie. Elle a gagné de l'embonpoint et des couleurs, et jouit du plaisir de la société aussi bien que jamais.

J. C. PAULDING.

DEBILITÉ GÉNÉRALE, MAIGREUR, DÉPÈRISSEMENT DU CORPS, ETC.

Un grand nombre de personnes sont affligées de ces différentes maladies, sans pouvoir en tracer l'origine particulière, et négligent de se servir du vrai remède, jusqu'à ce que la maladie devienne constitutionnelle. Les symptômes principaux de cette maladie sont ordinairement la faiblesse que l'on éprouve en tombant et un épuisement complet après l'exercice.

D'autres éprouvent une paresse, une lassitude, et par moments, une douleur ou un rougissement sur le visage, des battements de cœur, ou d'autres symptômes semblables.

Les effets merveilleux qu'ont produits le Vin de la Forêt et les Pilules, dans tous ces différents cas de débilité, est une preuve évidente de ses heureux résultats pour cette classe de maladie. Plusieurs ont essayé ces médecines, comme ultimatum, et se sont guéris en peu de temps. Pour les maladies nerveuses et débilitées, on suit, pour le Vin et les Pilules, les directions qui se trouvent sur les enveloppes.

LA FIÈVRE ET LES FRISONS sont causés par les émanations fétides des marais, des végétaux en pourriture et des bas-fonds. Pour la fièvre et les frissons intermittents, le Vin de la Forêt et les Pilules sont un remède souverain. Quand ils ont été pris d'après les directions, elles n'ont jamais manqué de produire la guérison. En premier lieu, prenez une forte dose des Pilules de la Forêt, pour qu'elles puissent égarer le retour du frisson. Après avoir bien nettoyé l'estomac, prenez toutes les demi-heures trois ou quatre fortes doses du Vin, en commençant environ deux heures avant le temps où le frisson a coutume de revenir. Ceci arrêtera la fièvre et pris par petites doses, les forces reprendront. Lisez toutes les directions autour de la bouteille.

LES PILULES GOMMÉES DE LA FORÊT DU DR. HALSEY, Sont un appoint important au Vin de la Forêt. Elles sont recouvertes d'une couche de gomme arabique, invention pour laquelle, le Dr. Halsey a reçu la seule patente qui ait été donnée pour des Pilules, par le gouvernement des États-Unis.

Le Vin de la Forêt, et les Pilules gommées, se réunissent pour produire les mêmes effets, la purification du sang et le rétablissement de l'estomac et des boyaux.

Le Vin de la Forêt et les Pilules sont recommandés comme un remède certain et efficace pour les maladies suivantes : savoir : Dyspepsie, constipation habituelle, hydropisie, maladies des reins, symptômes de consommation, diminution de la santé, infirmités des femmes, pour lesquelles ils sont un remède souverain ; langueur, sueurs nocturnes, désordres nerveux, perte de l'appétit, tristesse, et besoin d'énergie, fièvre intermittente, frissons, qu'on guérissent toujours ; serofides, érysipèles, jaunisse, mauvaise couleur de la peau, faiblesse de constitution.

Le Vin de la Forêt dans des bouteilles carrées, 1 PIASTRE par bouteille ou six bouteilles pour 5 PIASTRES. Pilules gommées de la Forêt, 25 CENTS par boîte.

A vendre par les agents : AGENTS à Québec : JOHN MUSSON, rue Baude, JOSEPH BOWLES, Halle-Médicale, rue Fabrique ; Trois-Rivières, chez A. LARUE ; Montréal, chez LYMAN & CIE. — 3 janvier 1852.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LIVERPOOL ET DE LONDRES CONTRE LE FEU ET DE LA VIE.

Capital social : £2,000,000 sterling.

LES soussignés ayant été nommés agents pour la compagnie susdite, sont maintenant prêts à assurer la propriété contre les risques du feu, aux taux les plus raisonnables.

PEMBERTON FRERES, Rue St. Pierre.

Québec, 19 août 1851.

12m.

VALER'S CHERRY PECTORAL

For the Cure of COUGHS, COLDS, HOARSENESS, BRONCHITIS, WHOOPING-COUGH, CROUP, ASTHMA and CONSUMPTION

Ceriser Pectoral POUR LA TOUX, LE RHUME, ENROUEMENT, BRONCHES, TOUX-CRIARDE, LE CROUP, L'ASTHME ET LA CONSOMPTION.

Parmi les nombreuses découvertes de la science dans le but d'aider à la vie d'en augmenter les jouissances, et de la prolonger même, on en trouve point de plus précieux pour l'humanité, que celles qu'a faites la chimie dans l'art de guérir. Les effets salutaires que cette médecine a produits dans ce vaste pays prouvent, avec certitude, qu'il y a point de remède, ni aucun composé médicamenteux connus qui puissent contrôler ou guérir aussi efficacement les différentes maladies de poumon qu'emportent aujourd'hui chaque année des mille et mille personnes.

En vérité, on a maintenant une raison suffisante de croire que l'on a enfin découvert un remède capable de guérir les plus dangereuses affections de poumon. L'espace de nous permet point de publier en aucune proportion des guérisons qu'elle a opérées par son usage, mais nous nous permettons d'offrir les opinions suivantes de la part d'hommes éminents et de référer pour plus ample information à la circulaire que l'agent, ci-dessus nommé, est toujours prêt à fournir, pour prouver la véracité des ces avancées.

Du président du Collège d'Amherst, le célèbre professeur Hitchcock.

JAMES C. AYER.—Monsieur,—J'ai fait personnellement usage de votre Baume Ceriser Pectoral dans un cas de bronchite très sévère, et d'après la composition chimique, je suis convaincu que votre remède est un composé admirable pour les maladies du larynx et des bronches. Si cette opinion de ma part peut vous être de quelque utilité, je vous donne le droit d'en faire ce que vous jugez à propos.

EDWARD HITCHCOCK, L. L. D. Ce qui suit est du Dr. SILLMAN, M. D. L. L. D. Professeur de Chimie, de Minéralogie, etc., Yale Collège, Membre des Sociétés Littéraires, Historiques, Méd. d'Amérique et d'Europe.

Je considère le Baume de Ceriser Pectoral, comme une composition de ce qu'il y a de mieux en matière médicale ; et comme un remède efficace pour toutes les différentes maladies pour lesquelles il est recommandé.

Le MAJOR PATTERSON, Président du S. C. Sénat, dit qu'il a fait usage du Ceriser Pectoral, avec un succès prodigieux pour guérir les inflammations de poumon.

De la part d'un des premiers Médecins du Maine. Saco, Me. Avril 26, 1849.

DR. J. C. AYER.—Cher monsieur,—Je fais maintenant un usage, dans ma pratique de votre Baume de Ceriser Pectoral, et je le préfère à toute autre médecine pour les maladies de poumon ; je suis convaincu, d'après un examen sérieux dans différents cas, que ce remède peut guérir le rhume, et des maladies de poumon jusqu'à la incurables par tout autre remède.

Partout je le recommande dans les cas de consommation, et je considère ce remède comme le meilleur au monde pour cette maladie.

Je suis monsieur votre, I. S. CUSHMAN, M. D. Préparée et à vendre par J. C. AYER, Chimiste, Lowell, Mass.

A vendre par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, pharmacien, rue Baude, Haute-Ville. — Québec, 15 janvier 1852.

NE LA NEGLIGEZ PAS ! LA CONSOMPTION.

Peut se guérir et l'a été des milliers de fois par le seul EXTRAIT CHIMIQUE DE Ceriser et de Pulmonaire de Judson.

Jamais on n'a pu découvrir avant aucun remède infallible CONTRE LA CONSOMPTION.

LES cas les plus avancés de Phthisie pulmonaire où les poumons étaient dans un état d'